

**N° 2024-001****AFFAIRES GENERALES – Convention constitutive de groupement de commandes en vue de l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de voirie**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 16 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Joël GIRARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU,

En exercice : 21  
Présents : 15  
Votants : 21

**Excusés :**

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT

**Pouvoirs :**

Christine ADRIAN.....à Marie-Françoise QUERE  
Isabelle BRIARD .....à Charline MARTINEAU  
Jean-Luc FOURNIER .....à Éric DODET  
Sébastien GALERON .....à Joël GIRARD  
Valérie LABOUACHRA .....à Pascal FOULON  
Dominique RENAULT .....à Frédéric CUILLERIER

**Secrétaire de séance :** Carl LEQUERTIER

**Secrétaire auxiliaire :** Aurélie PLUMEJEAUD

N°2024-001

AFFAIRES GENERALES – Convention constitutive de groupement de commandes temporaire de la maîtrise d’ouvrage pour des travaux de voirie

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_001-DE



Vu le code Général des collectivités Territoriales ;

Vu l’article L2113-7 du code de la commande publique ;

Vu la délibération 2023-228 – de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire – Commande publique- convention de groupement de commandes avec les communes volontaires dans le cadre d’un marché de travaux de voirie – Programme 2024- Autorisant au président à signer ;

**Monsieur le Maire expose le groupement de commandes temporaires pour la réalisation du marquage horizontale.**

Dans le cadre du programme de travaux de voiries intercommunales 2024, la communauté de Communes Terres Val de Loire et la commune de Saint-Ay souhaitent s’associer dans le cadre d’un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voiries communales afin de permettre de dégager des économies d’échelle et de rationaliser les coûts.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- **D’ADOPTER** la convention constitutive de groupement de commandes temporaires ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le **31 JAN. 2024**

Le Maire,



**Frédéric CUILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l’affichage le

**31 JAN. 2024**

**31 JAN. 2024**